

PROCES VERBAL
Séance du 05/11/2019

L'an 2019, le 5 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr COUDERT Didier, Maire.

Présents : M. COUDERT Didier, Maire, Mmes : BOUCHER Joëlle, COCHIN-GUIGNEBERT Véronique, LECLERC Claudine, MICELI Françoise, RAMOND Françoise, VRILLON Brigitte, MM : ARNOULT Thierry, CARNIAUX Julien, DUCHALAIS Alain, GAUTHIER Stéphane, MÉTAIS Christian, RABIER Jean-Claude.

Excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BOURDIN Carole à Mme LECLERC Claudine, M. LESQUIRE Pierre à M. RABIER Jean-Claude
Excusé(s) : Mme SCHMUNCK Elisabeth

Secrétaire de séance : M. RABIER Jean-Claude.

Nombres de membres

- Afférents au Conseil municipal : 16
- En exercice : 13

Date de la convocation : 22/10/2019

Date d'affichage : 29/11/2019

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

2019_11_01 - Demande de subvention "Dotation Solidarité Rurale"

Monsieur le maire expose son projet concernant l'aménagement de la rue Creuse.

Montant des Travaux HT :	200 000€
Maitrise d'œuvre HT :	<u>20 000€</u>
TOTAL HT	220 000€

D E T R (estimation) :	66 000 €
DDAD (estimation) :	26 000 €
A charge de la commune :	128 000 €

Il est possible de faire une demande de subvention auprès de Conseil Général pour la Dotation de Solidarité Rurale.

Décision :

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition et :

- Décide de solliciter le Conseil Général pour obtenir une Dotation Solidarité Rurale pour financer une partie des travaux d'aménagement de la rue Creuse, avec le plan de financement ci-dessus.
- Le conseil municipal s'engage à inscrire à son budget 2020 les dépenses afférentes à ces travaux.
- Donne tous pouvoirs au maire pour signer les documents relatifs à cette demande de subvention auprès de Conseil Général pour la Dotation de Solidarité Rurale.

2019_11_02 - Demande de subvention "Dotation Equipement Territoires Ruraux"

Monsieur le maire expose son projet concernant l'aménagement de la rue Creuse, prévus sur l'année 2020.

Il est possible de faire une demande de subvention auprès de la Préfecture pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux :

Montant des Travaux HT :	200 000€
Maitrise d'œuvre HT :	<u>20 000€</u>
TOTAL HT	220 000€

DSR (estimation) : 28 000 €
DDAD (estimation) : 26 000 €
A charge de la commune : 166 000 €

Il est possible de faire une demande de subvention auprès de la Préfecture pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Décision :

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition et :

- Décide de solliciter la Préfecture pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour financer une partie des travaux d'aménagement de la rue Creuse avec le plan de financement ci-dessus.
- Le conseil municipal s'engage à inscrire à son budget 2020 les dépenses afférentes à ces travaux.
- Donne tous pouvoirs au maire pour signer les documents relatifs à cette demande.

2019_11_03 - Demande de subvention "Dotation Départementale d'Aménagement Durable"

Monsieur le maire expose le projet concernant l'aménagement de la rue Creuse prévues sur l'année 2020.

Il est possible de faire une demande de subvention auprès de Conseil Départemental pour la Dotation Départementale d'Aménagement Durable.

Montant des Travaux HT : 200 000€
Maîtrise d'œuvre HT : 20 000€
TOTAL HT 220 000€

DETR (estimation) : 66 000 €
DSR (estimation) : 28 000 €
A charge de la commune : 126 000 €

Le Maire demande l'accord du conseil municipal.

Décision :

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition et :

- Décide de solliciter le Conseil Départemental pour obtenir une subvention concernant la Dotation Départementale d'Aménagement Durable pour financer une partie des travaux d'aménagement de la rue Creuse.
- Le conseil municipal s'engage à inscrire à son budget 2020 les dépenses afférentes à ces travaux.
- Donne tous pouvoirs au maire pour signer les documents relatifs à cette demande de subvention auprès de Conseil Départemental pour la Dotation Départementale d'Aménagement Durable.

2019_11_04 - Modification du tableau des emplois

Des ajustements de poste sont nécessaires, il est proposé au conseil municipal de:

- supprimer un poste d'adjoint d'animation de 22.06/35ème et de créer en remplacement un poste d'adjoint d'animation de 29.70/35ème au 1er décembre 2019.
- supprimer un poste d'adjoint d'animation de 14.33/35ème et de créer en remplacement un poste d'adjoint d'animation de 16.46/35ème au 1er janvier 2020.
- supprimer un poste d'adjoint d'animation de 14/35ème et de créer en remplacement un poste d'adjoint animation de 18.47/35ème au 1er décembre 2019.
- création d'un poste d'adjoint d'animation de 24.95/.35ème au 06 novembre 2019.
- supprimer un poste d'adjoint technique de 35/35ème et de créer en remplacement un poste d'agent de maîtrise de 35/35ème au 1er janvier 2020.
- recrutement d'un CEE de 7 jours sur la période du 07 novembre 2019 au 18 décembre 2019.

Décision :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les suppressions et créations de postes ci-dessus.

Sous réserve de l'avis favorable de la commission administrative paritaire placée auprès du Centre de Gestion de Loir et Cher.

2019_11_05 - Taux taxe aménagement

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide de maintenir :

- le taux de 2.50 % sur l'ensemble du territoire communal pour une durée minimale de 3 reductible d'année en année ;
- d'exonérer en application de l'article L.331 _9 du code de l'urbanisme :
 - 1) les locaux à usage industriel et leurs annexes
 - 2) les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m².

Le taux et les exonérations sont reductibles d'année en année. Ils pourront être modifiés tous les ans par une nouvelle délibération. La présente délibération est transmise au service de l'Etat Chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

2019_11_06 - Participation repas des seniors

La commune organise chaque année un repas pour les seniors.

La participation est offerte aux personnes à partir de 71 ans dans l'année en cours et habitant la commune.

Certains seniors souhaitent venir accompagnés par des personnes qui n'y ont pas droit.

Il est proposé de demander aux accompagnateurs une participation de 25€.

La commission sociale propose d'ouvrir l'accès à ce déjeuner festif aux habitants de la commune de 65 ans et plus moyennant une participation financière de 25€.

Décision :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'offrir le repas aux seniors à partir de 71 ans dans l'année en cours habitant la commune,
- d'accepter la présence des accompagnateurs au repas annuel des seniors,
- d'ouvrir l'accès à ce déjeuner festif aux habitants de la commune de 65 ans à 70 ans,
- de demander une participation financière d'un montant de 25€ aux personnes âgées de 65 ans à 70 ans et aux accompagnateurs pour l'année 2020.

2019_11_07 - Délimitation cadastrale au droit du garage Gagnebien

Dans le cadre de l'opération de démolition et construction confiée à 3F Val de Loire, rue de Bel Air, il doit être décidé d'un droit de propriété du mur de la maison contiguë appartenant à Mr Alphonso.

En effet il ne peut être décidé en l'état du statut de ce mur, propriété simple ou mitoyenne. Pour ce faire un expert géomètre sera convoqué afin de procéder à une délimitation cadastrale au droit du garage Gagnebien.

Une convention précisant les obligations des intéressés (Mr Alphonso et 3F Val de Loire) sera établie pour gérer les conséquences des travaux.

Décision:

Le conseil municipal valide la décision de délimitation cadastrale au droit du garage Gagnebien.

2019_11_08 - Sortie d'inventaire (livres bibliothèque)

Suite au déménagement de la bibliothèque et en accord avec la direction du livre public, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur la sortie du stock de la bibliothèque communale les livres mentionnés dans l'annexe de cette délibération.

Décision :

Le conseil valide la sortie des livres du stock de la bibliothèque communale en accord avec la direction du livre public.

2019_11_09 - Décision modificative n°3 budget commune

Un ajustement budgétaire est nécessaire sur le budget commune.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la décision ci-dessous :

Section de fonctionnement		DEPE NSES		REC ETTES	
Articles	Libellé	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D6411	Personnel titulaire		12 000.00€		
D6574	subvention de fonctionnement		1 100.00€		
R6419	Remboursements sur sur rémunération				13 100.00€

2019_11_10 - Vente de la parcelle AA0032

Mr le Maire informe le conseil que Mr Segueni veut acquérir la parcelle AA0032 se situant rue de la Croix Verte d'une superficie de 2 418 m² (1554m² non constructible et 864m² constructible).

Mr le maire propose de vendre l'ensemble du terrain pour la somme de 19 000€.

Le maire demande l'avis du conseil municipal.

Décision :

Le conseil décide à l'unanimité de vendre la parcelle AA0032 d'une superficie de 2418 m² à Mr Segueni pour le prix de 19 000 €, les frais afférent seront pris en charge par l'acquéreur, Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'acte de vente.

2019_11_11 - Modification provisoire du régisseur de la Régie de Recette

Le Maire informe le conseil qu'il faut désigner momentanément un régisseur intérimaire durant le congé maternité de Mme ALIBERT pour les différents échanges financiers avec la trésorerie de Blois Agglomération (pour la régie de recette concernant le Contrat Enfance Jeunesse).

Il est proposé :

Régisseur : Mme BEYLER Aude

Mme BEYLER Aude est désignée comme régisseur intérimaire durant le congé maternité de Mme Alibert Karine à compter du 01 janvier 2020 et jusqu'à son retour.

Décision:

Le conseil municipal mandate le Maire pour établir l'arrêté portant nomination du régisseur intérimaire pour les différents échanges financiers avec la trésorerie de Blois.

2019_11_12 - Attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire

Le conseiller chargé des agents communaux explique au conseil qu'il existe une indemnité (Nouvelle Bonification Indiciaire) pour les agents territoriaux titulaires qui est liée à l'exercice d'une fonction, indépendamment du grade de l'agent.

Mme BEYLER Aude ayant des contraintes horaire spécifique qui ouvre droit à cette bonification de 10 points.

Monsieur Le Maire demande au conseil son accord pour l'attribution de cette bonification à Mme BEYLER Aude au 01 novembre 2019.

Décision :

Le conseil décide à l'unanimité l'attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire (10 points) à Mme BEYLER Aude à partir du 01 Novembre 2019.

2019_11_13 - Remboursement élu

Le Maire informe le conseil municipal que Mr Métais Christian a fait des achats pour la commune pour le service technique pour la somme de 193.46€. Il demande l'accord au conseil municipal pour le remboursement

de ces achats d'une valeur de 193.46 € à Mr Métais Christian.

Décision :

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de rembourser la somme de de 193.46 € à Mr Métais Christian.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 heures 30 minutes.

